

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Validation du quorum
3. Appel des administrateurs du conseil (I)
4. Nomination du président d'assemblée de l'AGA
5. Adoption de l'ordre du jour (D)
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 16 novembre 2023 (D)
7. Affaires découlant du procès-verbal (I)
8. Rapport des activités du conseil d'administration
 - 8.1 Rapport du président sur l'ensemble des activités de l'Ordre et présentation des dossiers actifs (I)
9. Approbation de la rémunération des administrateurs élus incluant la présidence (D)
 - 9.1 Administrateurs élus (excluant la présidence)
 - 9.2 Présidence
10. Dépôt du rapport annuel 2023-2024 (I)
11. Présentation du rapport financier 2023-2024 de l'auditeur externe (I)
12. Présentation du budget 2025-2026
13. Rapport de la secrétaire sur la première consultation auprès des membres (I)
14. 2^{ième} Consultation de l'assemblée sur la cotisation 2025-2026 (C)
15. Nomination des auditeurs indépendants pour l'exercice financier 2024-2025 (D)
16. Composition du conseil d'administration (I)
17. Questions de l'assemblée (I)
18. Clôture de l'assemblée

Légende : (C) Consultation | (D) Décision | (I) Information

AVIS DE CONVOCAATION



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024

Mercredi 13 novembre 2024

De 19 h à 21 h

Lieu | webdiffusion

Ouverture à 18 h 30



Ordre des technologues
en **imagerie médicale**,
en **radio-oncologie** et en
électrophysiologie médicale
du Québec

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023
ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE, EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE DU
QUÉBEC

DATE : Le jeudi 16 novembre 2023
HEURE : 19h 00
LIEU : Tenue en visioconférence

1. Ouverture de l'assemblée

Le président de l'Ordre monsieur Vincent Dubé se présente aux membres, leur souhaite la bienvenue, les remercie de leur présence à l'assemblée générale annuelle 2023 en mentionnant que l'Ordre a reçu 512 inscriptions de membres pour assister à l'assemblée de ce soir. La réunion ayant été dûment convoquée et sur constatation du quorum, le président de l'Ordre déclare l'assemblée générale ouverte à 19h 02. Le président présente la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, madame France Dumont ainsi que M^e Christiane Brizard, avocate du cabinet Langlois, qui agira à titre de présidente d'assemblée conformément à une décision du Conseil d'administration.

2. Validation du Quorum

Le président déclare le quorum atteint.

3. Appel des administrateurs

Le président de l'Ordre procède à l'appel des administrateurs qui composent le Conseil d'administration 2022-2023 :

Beaudry, Mélanie, t.i.m.
Boudreau, Annie, t.i.m.
Croteau, Etienne, t.i.m.
Dugré, Marie-Pier, t.i.m.

Fillon, Audrey, t.r.o.
Gallichand-Dutil, Marilou, t.i.m.
Girard, Caroline, t.e.p.m.
Mathieu, Jean, administrateur nommé
Morin, Jean-Paul, administrateur nommé
Paquin, Marie-Josée, t.i.m.
Tremblay, Jean-Pierre, administrateur nommé

4. Nomination du président d'assemblée de l'AGA

Conformément à une décision du Conseil d'administration de s'adjoindre d'un.e. president.e. d'assemblée, le président cède la parole à M^e Brizard, présidente de l'assemblée générale annuelle 2023. La présidente d'assemblée se présente aux membres et présente les grands principes d'une assemblée générale annuelle soit : le déroulement, les sujets qui seront abordés pour adoption ainsi que les principes techniques du fonctionnement de l'assemblée en mode virtuel. Il est demandé aux membres souhaitant poser des questions dans les périodes dédiées à cet effet de se nommer ainsi que leur domaine d'exercice. Il est précisé que toutes questions non répondues lors de l'assemblée générale, le seront dans les jours suivant celle-ci et inscrites sur le site web de l'Ordre pour consultation.

5. Adoption de l'ordre du jour

La présidente de l'assemblée précise que l'ordre du jour ne sera pas lu lors de l'assemblée puisqu'il a été partagé aux membres pour lecture lors de l'envoi des documents de la première période de consultation en date du 11 septembre et lors d'un rappel en date du 10 octobre 2023. Il est précisé que conformément à la politique de gouvernance de l'Ordre, les demandes d'ajouts de points à l'ordre du jour seront répondues au fur et à mesure du déroulement de l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : M. Gabriel Seyer, t.i.m.

APPUYÉ PAR : M^{me} Nathalie Duguay, t.i.m.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU d'ADOPTER l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2023 de l'Ordre, tel que présenté.

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 novembre 2022

La présidente d'assemblée demande un vote afin d'obtenir l'exemption de la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022.

PROPOSÉ PAR : M^{me} Kim Gauthier, t.i.m.

APPUYÉ PAR : M. Gabriel Seyer, t.i.m.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU d'ADOPTER l'exemption de la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 novembre 2022

Pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022, la présidente d'assemblée demande un proposeur et un appuieur parmi les membres étants présents à cette assemblée.

PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Grenon, t.i.m.

APPUYÉ PAR : M. Fernando Belote, t.r.o.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU d'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale 2022 tel que déposé lors de la première période de consultation des membres.

7. Affaires découlant du procès-verbal

Le président précise que les points découlant du procès-verbal 2022 seront discutés au cours de l'assemblée notamment dans le bilan de la présidence et le rapport des activités du Conseil d'administration.

8. Rapport des activités du conseil d'administration

8.1. Rapport du président sur l'ensemble des activités de l'Ordre et présentation des dossiers actifs (I)

Le président de l'Ordre présente les grandes étapes préparatoires pour la planification stratégique 2024-2027 et fait un rappel des 4 axes du plan stratégique 2020-2024 qui ont guidés les activités réalisées au cours de l'année 2022-2023. Les faits saillants des différentes activités réalisées au cours de l'année 2022-2023 sont présentés ainsi que les différents dossiers en cours.

Admission

Réalisation des CEPT

Plusieurs profils d'entrées à la profession ont été révisés

Entrée en vigueur de l'ARM Suisse

Inspection professionnelle

1468 membres ont participé au programme de surveillance générale de la pratique autonome

10 visites d'inspection des laboratoires en médecine nucléaire

Préparation du programme d'intégration des technologues en échographie médicale issus du DEC en écho

Révision en cours des lignes directrices en échographie médicale

Développement professionnelle

6509 inscriptions à des formations en ligne

1900 inscriptions aux trousse de formation

Délivrances d'attestations sur les prélèvements sanguins

Préparation du congrès en formule traditionnelle sur 2 jours pour 2024

Le président partage les préoccupations et commentaires reçus dans la première période de consultation pour les 5 domaines d'exercice et exprime les intentions de l'Ordre sur celles-ci.

Il fait l'énumération des dossiers stratégiques en cours qui touchent l'ensemble des domaines d'exercice et où l'Ordre est actif et présent :

- Modernisation du système professionnel du Québec
- Élargissement des pratiques dans le cadre du plan santé
- Implantation de l'intelligence artificielle et nouveaux moyens technologiques
- Planification stratégique 2024-2027
- Règlement de l'OPTMQ sur les prélèvements sanguins
- Tablier plombé

Le président dresse la liste des différentes collaborations que l'Ordre a avec les différents organismes en lien avec les différents dossiers stratégiques. Les différentes actions et outils réalisées par l'Ordre dans le cadre de la valorisation de la profession sont mentionnés tel que la semaine des technologues, la campagne de promotion, le nouveau site web et blogue de l'Ordre, les vestes technologues et affiches dans les aires d'attente des établissements de santé.

Période de questions

La présidente d'assemblée invite les technologues à poser des questions en lien avec le rapport de l'ensemble des activités et dossiers actifs présenté par le président.

En réponse à une question posée en plusieurs points, le président réitère la mission première des ordres professionnels qu'est la protection du public, il précise que l'Ordre est également préoccupé par la pénurie de main-d'œuvre et le manque d'inscriptions à la profession dans les maisons d'enseignements d'où l'importance de faire connaître la profession de technologue avec les différents outils mis en place par l'Ordre et invite les technologues à collaborer collectivement par leur rôle d'influence à la promotion de la profession. Concernant un point soulevé sur les enjeux salariaux, le président mentionne que ce rôle n'appartient pas à l'Ordre, mais précise que l'Ordre n'hésite pas à participer à des échanges avec les différents ministères concernés pour faire part de son opinion et nommer les écarts salariaux qui nuisent à l'attrait à la profession.

Une question est posée sur les programmes d'inspection professionnelle et le processus d'évaluation complexe, ce à quoi le président répond que des correctifs seront apportés au besoin pour faciliter ce processus d'accompagnement à l'encadrement de la pratique et précise que plusieurs technologues préfèrent ce processus plutôt que les visites d'inspection.

En réponse à une question sur les délais de réponse à l'Ordre, le président mentionne que c'est une préoccupation et que l'Ordre a fait des changements dans ses procédures afin de réduire les délais et de s'assurer de la pertinence des réponses aux questions adressées.

Un commentaire est émis sur le manque d'information que possèdent les technologues quant à l'approche des soins auprès des patients

issus des minorités. Le président accueille la pertinence de ce commentaire en précisant que cela fait partie du rôle d'un ordre professionnel de sensibiliser les technologues aux besoins et enjeux des différentes minorités et précise que ce point fera assurément partie de la prochaine planification stratégique de l'Ordre.

9. Dépôt du rapport annuel 2022-2023 (I)

La présidente d'assemblée informe les membres que le rapport annuel 2022-2023 disponible sur le site web a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa séance tenue le 7 septembre 2023 et confirme que ce dernier est conforme au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel du *Code des professions*.

10. Présentation du rapport financier 2022-2023 de l'auditeur externe (I)

La présidente d'assemblée précise que les états financiers audités pour l'exercice clos au 31 mars 2023 préalablement présentés au Conseil d'administration du 22 juin 2023 figurent dans le rapport annuel 2022-2023. La présidente annonce que Madame Stéphanie Chatelard, auditrice chez Mazars ne sera pas présente en temps réel pour la présentation du rapport de l'audit des états financiers de l'exercice clos au 31 mars 2023 mais qu'il sera présenté par le biais d'une vidéo préalablement enregistrée par Madame Chatelard, cette dernière répondra par la suite virtuellement aux questions en temps réel.

Mme Chatelard précise que le rapport présenté est sans réserve c'est-à-dire les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'année se termine avec un déficit de 84 972K comparativement à un excédent de 459 054K l'année précédente cet écart de 544 026K est expliqué par une diminution dans les produits principalement par la diminution des subventions et d'une augmentation des charges reliée à la logistique des examens, honoraires professionnels à la gouvernance suivant différents départs. Le bilan est présenté ainsi que l'évolution des différents fonds.

Les technologues sont invités à poser des questions en lien avec la présentation du rapport financier audité 2022-2023. Quelques questions sur l'augmentation des charges, salaires des employés de l'Ordre, honoraires professionnels seront répondues par la direction générale et secrétaire lors de son rapport au point 12 de l'ordre du jour.

11. Approbation de la rémunération des administrateurs élus incluant la présidence (D)

11.1 Administrateurs élus (excluant la présidence)

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre explique que la rémunération des administrateurs élus se base sur une politique de l'Ordre en vigueur depuis le 1er avril 2020 qui établit les conditions de jeton de présence, de remboursement de perte de salaire, de paiement d'honoraires ou d'allocation de distance. Cette politique s'applique également aux collaborateurs de l'Ordre. Conformément à l'article 104 du *Code des professions* voulant que les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale approuvent la rémunération des administratrices et des administrateurs élus, la présidente d'assemblée fait lecture de la proposition du Conseil d'administration qui recommande aux membres de l'assemblée générale annuelle d'approuver la rémunération des administrateurs élus pour 2024-2025. Les technologues sont invités à voter.

Réunion à distance ou en présentiel d'une durée de :	2023-2024	2024-2025	Distance aller-retour en kilomètre	2023-2024	2024-2025
Moins de 60 minutes	Jeton de 50 \$	Jeton de 50 \$	0 à 100 km	0\$	0\$
61 minutes à 4 heures	Jeton de 100 \$	Jeton de 100 \$	101 à 200 km	25\$	25\$
4 heures 1 minute à 6 heures	Jeton de 200 \$	Jeton de 200 \$	201 à 300 km	50\$	50\$
6 heures 1 minute et plus	Jeton de 300 \$	Jeton de 300 \$	Et ainsi de suite...		

PROPOSÉ PAR : M. Gabriel Seyer, t.i.m.

APPUYÉ PAR : M^{me} Nathalie Tanguay, t.e.p.m.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU d'APPROUVER la rémunération des administrateurs élus comme le prévoit la Politique FIN-02, actuellement en vigueur depuis le 1er avril 2020.

11.2 Présidence

Le président de l'Ordre se retire de l'assemblée générale annuelle pour ce point.

La directrice générale et secrétaire partage l'ensemble des réflexions du Conseil d'administration entourant l'établissement de la rémunération de la présidence visant à attirer et maintenir en poste des candidats de calibre, crédibles et compétents, en tenant compte de la complexité du mandat couvrant les obligations et devoirs de protection du public, les enjeux ainsi que la responsabilité et les devoirs de l'Ordre et de ses membres ainsi que les exigences du rôle à la présidence. Un comité Adhoc composé des administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec a été mandaté par le Conseil d'administration de l'Ordre afin d'élaborer une proposition pour la rémunération de la présidence en tenant compte des éléments énumérés précédemment et autres éléments. Une analyse comparative auprès de 7 ordres professionnels du domaine de la santé de taille similaire à l'Ordre a également été effectuée. La proposition pour la rémunération se repose sur une similitude d'un poste applicable dans le réseau de la santé pour un poste de responsabilité hiérarchique d'un technologue-gestionnaire 1^{er} niveau (classe 38).

Période de questions

Commentaires positifs de technologues sur le travail accompli du président jusqu'à ce jour.

Conformément à l'article 104 du *Code des professions* voulant que les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale approuvent la rémunération des administratrices et des administrateurs élus y compris celle liée à la présidence, la présidente d'assemblée fait lecture de la proposition pour la rémunération de la présidence émise par le conseil d'administration lors de sa

réunion tenue le 7 septembre 2023 et invite les technologues à voter.

PROPOSÉ PAR : M^{me} Marie-Claude D'aigle, t.i.m.

APPUYÉ PAR : M^{me} Marielle Toupin, t.i.m. (E)

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Il est **RÉSOLU d'APPROUVER** les recommandations présentées en consultation auprès des membres pour l'adoption du salaire annuel de la présidence, soit 107 505\$ en 2024-2025, sujet aux indexations subséquentes sur la base de celle consenties à l'échelle 38 de la rémunération des cadres du RSSSS ainsi qu'une compensation de 8 % du salaire annuel en lieu d'avantages liés à la retraite et à l'assurance collective. La cotisation annuelle est payée par le président.

12. Rapport de la secrétaire sur la première consultation auprès des membres (I)

La présidente d'assemblée rappelle que c'est le Conseil d'administration qui fixe le montant de la cotisation, et ce, après avoir tenu deux périodes de consultation auprès de ses membres soit une première consultation au moins 30 jours avant l'assemblée générale annuelle, celle-ci s'est tenue du 11 septembre au 15 octobre 2023 et la 2^e lors de l'assemblée générale annuelle des membres. Suite à ces 2 périodes de consultation, le Conseil d'administration adoptera le montant de la cotisation des membres pour l'année 2024-2025 lors de sa prochaine séance suivant l'assemblée générale.

La directrice générale et secrétaire résume les commentaires reçus des membres lors de la première période de consultation qui s'est tenue du 11 septembre au 15 octobre 2023. Il est précisé que tous les commentaires reçus ont été saisi intégralement par les membres du conseil d'administration lors de sa séance du 9 novembre 2023. La directrice générale et secrétaire fait un rappel aux membres sur l'origine et la raison d'être de la cotisation. Les éléments entourant la démarche de planification budgétaire qui a mené à l'augmentation de 6.3% de la cotisation 2024-2025 et ce afin d'assurer une saine gestion financière de l'Ordre sont expliqués aux membres. La répartition des prévisions des revenus et des dépenses budgétaires 2024-2025 est présentée ainsi qu'un échantillon des cotisations proposées par différents ordres pour l'année 2024-2025.

13. Consultation de l'assemblée sur la cotisation 2024-2025 (C)

La présidente d'assemblée fait lecture de la résolution sur la cotisation 2024-2025 adoptée par le conseil d'administration lors de sa séance tenue le 7 septembre 2023.

ATTENDU QUE le conseil d'administration conformément à l'article 62 du Code des professions, doit adopter annuellement des prévisions budgétaires visant l'autofinancement des activités de l'Ordre permettant la réalisation de sa mission de protection du public ;

ATTENDU QU'UN plan stratégique 2020-2024 a été adopté par le conseil d'administration et que la réalisation des activités en lien sont incluses dans le budget ;

ATTENDU QUE le nouveau programme pour la mammographie est désormais intégré au développement professionnel ainsi qu'au programme d'inspection professionnelle.

ATTENDU QUE la politique AAE-12 prévoit la hausse du prix de la cotisation selon l'IPC de l'année précédant l'élaboration du budget, soit un IPC de 6,3% pour 2022 ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté une nouvelle liste des tarifs pour les services de l'Ordre pour 2024-2025 ;

ATTENDU QUE le comité d'audit et de gestion des risques a fait l'analyse des paramètres budgétaires selon divers scénarios du montant de la cotisation pour l'exercice 2024-2025 ;

ATTENDU QUE l'actif net non grevé d'affectations de l'Ordre, représente 8 mois d'opérations ;

ATTENDU QUE les articles 85.1 et 103.1 du Code des professions prévoient que le Conseil d'administration fixe le montant de la cotisation, après consultation des membres en assemblée générale ;

ATTENDU QUE la part de la cotisation des membres contribuant aux revenus de l'Ordre a augmenté de 4% au cours des 5 dernières années ;

ATTENDU QUE le déficit budgétaire de l'Ordre est de 84 972 \$ pour l'année 2022-2023 ;

ATTENDU QUE le comité d'audit et de gestion des risques recommande l'adoption des paramètres budgétaires 2024-2025 en considérant une hausse de 6,3% portant ainsi la cotisation de l'exercice à 436 \$ à être soumis aux membres lors de la consultation prévue au *Code des professions* ;

IL EST RECOMMANDÉ par le comité d'audit et de gestion des risques d'**ADOPTER** les prévisions budgétaires 2024-2025 établissant les revenus à 4 267 616 \$ et les dépenses à 4 352 451 \$, dégageant un déficit de 104 835 \$ pour l'année financière 2024-2025.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IL EST RÉSOLU d'**ADOPTER** les prévisions budgétaires 2024-2025 établissant les revenus à 4 247 616\$ et les dépenses à 4 352 451\$, dégageant un déficit de 104 835\$ pour l'année financière 2024-2025 et d'**ADOPTER** le projet de hausse de la cotisation de 6,3% portant la cotisation à l'Ordre à 436\$ après consultation des membres prévue selon les dispositions du *Code des professions*.

Période de questions

Une question est posée à savoir pourquoi la possibilité du paiement de la cotisation en 2 versements tel que mentionné en début d'assemblée n'est pas énumérée dans la résolution adoptée par le Conseil d'administration.

La directrice générale et secrétaire répond que cette suggestion a été amenée après l'adoption de la résolution car l'Ordre devait voir à la faisabilité et aux modalités entourant ce type de paiement. Il est confirmé qu'il y aura 2 versements et que les modalités seront quant à elles adoptées lors de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre prochaine, séance à laquelle les membres du Conseil suivant

la 2^e période de consultation prendront la décision finale eut égard à la cotisation 2024-2025 et les membres en seront informés par la suite. Il est mentionné qu'au cours de l'année, l'Ordre se penchera sur les propositions de paiement pour les membres non actifs.

14. Nomination des auditeurs indépendants pour l'exercice financier 2023-2024 (D)

La directrice générale et secrétaire mentionne que la firme actuelle d'auditeurs Mazars a complété son mandat de cinq exercices financiers consécutifs selon la politique de l'Ordre FIN-30. L'Ordre a donc procédé à un appel d'offres auprès de 5 firmes comptables et le conseil d'administration recommande de retenir les services de la firme Hardy Normand et associés (HNA) qui rencontre les critères exigés et correspond au plus bas soumissionnaire.

ATTENDU QUE selon le Code des professions, les états financiers sont présentés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif de la partie III du manuel de CPA Canada-comptabilité ;

ATTENDU QUE l'Ordre est régi par la politique FIN-30 concernant le processus de sélection de l'auditeur indépendant ;

ATTENDU QUE parmi les soumissions reçues, la firme Hardy Normand et associés (HNA) rencontre les critères requis et est le soumissionnaire le plus bas ;

ATTENDU QUE selon l'article 104 du Code des professions, les membres de l'Ordre nomment les vérificateurs externes chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre ;

Le Conseil d'administration recommande de retenir la firme Hardy Normand et associés (HNA) à titre de vérificateurs externes pour une période de 5 ans (2023-24 à 2027-28) sous réserve de l'approbation annuelle en assemblée générale.

PROPOSÉ PAR : M. Jean Labbé, t.i.m.

APPUYÉ PAR : M^{me} Claudie Beaudoin, t.e.p.m.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU de RETENIR la firme d'auditeurs Hardy Normand et associés (HNA) pour l'exercice financier 2023-2024.

15. Composition du nouveau conseil d'administration (I)

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre présente le nouveau Conseil d'administration et précise qu'il y eu élection et réélection de certains membres en juin 2023 et que le Conseil actuel demeure tel quel.

Beaudry, Mélanie, t.i.m. Boudreau, Annie, t.i.m. Croteau,

Etienne, t.i.m. Dubé, Vincent, t.i.m.

Dugré, Marie-Pier, t.i.m.

Fillon, Audrey, t.r.o.

Gallichand-Dutil, Marilou, t.i.m.

Girard, Caroline, t.e.p.m.

Mathieu, Jean, administrateur nommé
Morin, Jean-Paul, administrateur nommé
Paquin, Marie-Josée, t.i.m.
Tremblay, Jean-Pierre, nouvel administrateur nommé

16. Questions de l'assemblée (I)

La présidente d'assemblée ouvre la période de question. Un technologue émet un commentaire à l'égard de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre précisant qu'elle est une gestionnaire aguerrie du réseau de la santé et qu'il est fier qu'elle ait rejoint les rangs de l'Ordre, il remercie également le travail du président et les membres du Conseil d'administration.

17. Clôture de l'assemblée

Le président de l'Ordre remercie la présidente de l'assemblée, la directrice générale et secrétaire, les administrateurs, et les technologues ayant participé à cette assemblée générale annuelle et invite ces derniers à travailler avec l'Ordre sur tous les sujets qui les préoccupent pour faire avancer la profession ensemble.

PROPOSÉ PAR : M^{me} Nathalie Tanguay, t.e.p.m.

APPUYÉ PAR : M. Denis Chapdelaine, t.e.p.m.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU de LEVER l'assemblée générale annuelle 2023 de l'Ordre à 21h 02.

Monsieur Vincent Dubé, t.i.m.
Président

Madame Marie-Josée Paquin, t.i.m.
Vice-présidente